



## La Municipalité en Direct

**M. le Maire, l'ensemble de l'équipe municipale et les services municipaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.**

**CONSEIL :** le prochain Conseil municipal aura lieu le 29 janvier à 20h30 dans la salle du Conseil municipal.

### RÉUNION PUBLIQUE : Voies cyclables au centre-bourg

Suite aux réunions de concertation qui ont eu lieu en 2022/2023 autour des écoles publiques et des équipements sportifs, intégrant les mobilités douces, il vous est proposé d'élargir la réflexion à tout notre centre-ville.

Rejoignez-nous pour une réunion d'échange **le jeudi 11 janvier à 19h, salle du conseil** à la mairie de la Bouëxière pour partager vos idées sur l'aménagement des pistes cyclables et contribuer au développement des voies vélo au coeur de notre bourg. Nous vous attendons nombreux !

**ARGENT DE POCHE 2024 :** Les inscriptions au dispositif «Argent de Poche 2024» sont ouvertes. Vous pouvez retirer un dossier d'inscription à l'accueil de la mairie ou sur le site internet de la commune. Les dossiers sont à déposer en mairie avant le **samedi 20 janvier 2024**. Pour toute information, vous pouvez contacter Ludivine DANEL au 06 43 85 79 86.

**RECYCLEZ VOTRE SAPIN DE NOËL :** Participez au paillage de votre commune en donnant votre sapin de Noël. La commune met en place quatre points de collecte de sapins du jusqu'au **vendredi 12 janvier 2024 :**

- parking Maisonneuve,
- parking du stade foot,
- lycée agricole de la Bonnerie
- et rue des tanneurs (devant le centre technique communal)

Les sapins récoltés seront ensuite broyés puis utilisés pour pailler les parterres végétalisés de la commune.

### TERRAINS À VENDRE : Ecoquartier communal "la Tannerie"

96 lots - Terrains à bâtir viabilisés de 178 à 601 m<sup>2</sup> - raccordés tout à l'égout - libre constructeur. Prix de vente : 180 € / m<sup>2</sup>

Fiche d'inscription disponibles en mairie et à l'étude notariale de La Bouëxière. Date limite des retours 31 mars 2024. Attribution des lots le 18 avril 2024 à 18h. Information à la mairie 02 99 62 62 95 // [urba@mairie-labouexiere.fr](mailto:urba@mairie-labouexiere.fr), ou à l'étude notariale de La Bouëxière 02 99 62 62 40 // [ap.35026@notaires.fr](mailto:ap.35026@notaires.fr)



## Cérémonies

### VOEUX DU MAIRE

Vous êtes invités à la cérémonie des vœux du Maire qui se déroulera le vendredi 12 janvier à 20h  
Espace Culturel André Blot.

Merci de vous inscrire à la mairie au 02 99 62 62 95.

## Evénements

### FESTIVAL ZEF ET MER

Samedi 13 janvier 2024

Salle Corbière

Le festival Zef et Mer fait de nouveau escale à La Bouëxière. Trois spectacles jeunesse se succéderont dans la salle Corbière à partir de 15h30. Gratuit sur inscription au 02 99 62 62 95.

### 15h30 - 16h : Train, dragon et mobylette Avec Morgane Touzé et Charles Gambiez

*Spectacle jeune public - pour les enfants 6 - 11 ans*

Alors qu'il s'apprête à passer ses vacances dans le Finistère, notre héros se trouve embarqué vers une terre inconnue où une étrange rencontre va l'amener à vivre - et vous faire vivre - les aventures de Rory.

### 16h10 - 16h40 : D'eau douce et d'eau salée

Avec Clémence Roy

*Spectacle jeune public - pour les enfants 3 - 6 ans*

Petit Frère et Petite Soeur habitent une jolie petite maison près de la rivière. Un jour, ils tombent dedans et une sirène les ramène chez elle. Cette dernière est magnifique, mais est-elle aussi gentille qu'il y paraît ?

Des histoires racontées avec un petit théâtre portatif.

### 16h50 - 17h20 : Klouk

Avec Anne Perny, Romain Méril et Hervé Salaün

*Spectacle jeune public - pour les enfants 3 - 10 ans*

"On raconte que les grenouilles ne sautent pas, elles repoussent doucement de leurs pattes légères la Terre, pour mieux la faire tourner."

Lectures et babillages à trois voix pour petits têtards et grandes rainettes, en français, en breton, en musique et en fantaisie pour papoter, barboter, et grenouiller ensemble autour des sonorités des langues.

### THÉÂTRE "STATIONNEMENT ALTERNÉ "

Vendredis 19 et 26 janvier à 21h, samedis 20 et 27 janvier à 21h

Dimanches 21 et 28 janvier à 15h

Espace culturel André Blot

Une comédie où les mensonges s'empilent les uns sur les autres pour le plus grand bonheur du public. Jean Martin est un chauffeur de taxi très ordinaire. Mais il entretient deux secrets... et chacun de ses "secrets" ignore l'existence de l'autre... jusqu'au jour où un grain de sable vient enrayer son mécanisme de "stationnement alterné" si bien rodé.

Proposé par l'association Art-Scène Théâtre de Liffré, une comédie de Ray Cooney. Tout public

Tarifs : moins de 12 ans : gratuit / 12 à 16 ans : 4€

plus de 16 ans : 8€ / Billetterie sur place

Information et réservations possibles à :

[artscene.theatreiffre@gmail.com](mailto:artscene.theatreiffre@gmail.com)

### ►► CLASSES 4 : Réservez votre journée !

Le repas des classes aura lieu le samedi 4 mai 2024. Celui-ci sera suivi par la traditionnelle soirée dansante. Nous vous communiquerons les tarifs et les modalités d'inscription au repas très prochainement ! En attendant, une nouvelle réunion de préparation aura lieu le mardi 16 janvier 2024 à 20h30 à la salle Gendrinière. Nous vous attendons nombreux !

### ►► UNC : Assemblée Générale le samedi 27 janvier salle Corbière.

Les adhérents ainsi que les personnes désirant rejoindre l'association qui, pour rappel des statuts, est ouverte à toutes et tous, sont conviés à participer à cette AG qui débutera à 13h30 par le règlement des cotisations. A 14h45, ouverture de l'AG avec les différents rapports (moral, d'activités, financier), les projets pour 2024 et l'élection du tiers sortant. A 16h00, une galette des rois est offerte par l'association aux adhérents et nouveaux inscrits ainsi qu'à leur conjoint qui sont invités à rejoindre les participants. Pour le bon déroulement de cette activité, il est demandé de s'inscrire pour la galette au plus tard pour le 17 janvier 2024 auprès du secrétaire : secretaire.unc.labouexiere35@gmail.com ou de Joseph GAUTIER 06 72 47 41 51.

### ►► LES BOUCS EN TRAIN : Appel à dons et à bénévoles pour le carnaval 2024

Pour sa troisième édition, les Carnavalettes vous proposent de se retrouver le samedi 13 avril 2024.

ATTENTION changement de lieu : le bal se tiendra au Foyer rural et non au centre culturel André Blot.

Cette année on laisse place aux extravagances !

Une belle parade pleine de surprises vous attend.

Le programme détaillé sera bientôt disponible.

En attendant, ami.e.s bénévoles vous êtes les bienvenus.e.s !

Les personnages carnaval ont besoin de vous

Alors si dans votre garage / grenier / grange vous avez du matériel, contactez nous : lesboucsentrain@gmail.com

Nous recherchons : du grillage de poules, du bois, des coussins

Merci et à bientôt !

Les Carnavalettes

## ≡ Liffre-Cormier Communauté

### ►► OPÉRATION "OBJECTIF BAFA" – session 2024-2025

Liffre-Cormier Communauté met en place une opération "Objectif BAFA" pour permettre aux jeunes de 17 à 25 ans de bénéficier d'un coup de pouce financier.

Les conditions de participation sont très simples :

■ Avoir plus de 17 ans et moins de 26 ans (à la date de la formation).

■ Habiter le territoire de Liffre-Cormier Communauté.

BAFA signifie Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs. Le BAFA est un diplôme qui permet d'encadrer des enfants et adolescents de moins de 18 ans dans des centres de vacances ou de loisirs.

**La prochaine session aura lieu en mars 2024.**

Une fiche de candidature est à renvoyer **avant le 31 décembre 2023** à l'adresse courriel : portail.familles@liffre-cormier.fr

Une matinée de rencontre avec les directeurs des centres de loisirs aura lieu le samedi 27 janvier 2023, la présence du candidat sera indispensable.

### ►► AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral, le préfet informe les habitants des communes de LIFFRÉ et LA BOUEXIÈRE qu'une consultation du public va être ouverte du **lundi 22 janvier 2024 au vendredi 23 février 2024 inclus**, sur la demande présentée par la SAS GALESNAIS ENERGIE en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation de la capacité de traitement de l'unité de méthanisation située lieu-dit « La Basse Galesnais » sur la commune de LIFFRÉ.

Le dossier est consultable :

- à la mairie de LIFFRÉ, aux heures suivantes :

. Du lundi au vendredi de 08h45 à 12h15 et de 13h30 à 18h00

. Le samedi matin de 09h30 à 12h30

. Fermé le jeudi après-midi et les jours fériés

- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la **mairie de LIFFRÉ**, sur un registre ouvert à cet effet ;

- **par voie postale** : à l'attention de Monsieur le préfet d'Ille-et-Vilaine – DCIAT / Bureau de l'environnement

et de l'utilité publique, 81 boulevard d'Armorique, 35026 RENNES Cedex 9 ;

- **par voie électronique** à l'adresse suivante :

[pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr)

(en précisant l'objet du courriel : « Consultation du public\_SAS GALESNAIS ENERGIE\_LIFFRÉ »).

À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus.

Elle sera formalisée par la signature d'un arrêté préfectoral.

### ►► PRÉVENTION MONOXYDE DE CARBONE

En période hivernale, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux intoxications au monoxyde de carbone (CO). Provoquant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est **la première cause de mortalité par gaz toxique en France**. Sur la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, 12 signalements d'intoxication accidentelle dans des logements ont été déclarés dans le département d'Ille-et-Vilaine impliquant 35 personnes dont 18 personnes ont été transportées vers un service d'urgence et 2 personnes décédées. Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Le maintien d'une **aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements** et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

**En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les consignes de bonne conduite sont les suivantes :**

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours 112, 18 ou 15, 114
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.